



CITÉ SCOLAIRE

Chateaubriand

ACADÉMIE RENNES

Combourg

Collège Chateaubriand



Rentrée 2022

650 Élèves - 23 Classes -



Mot de la Provisure

La Cité scolaire Chateaubriand de Combourg accueille un peu plus de 1300 élèves, 650 collégiens et 670 lycéens répartis dans 45 classes et encadrés par 175 personnels dont 110 professeurs.

Un établissement ouvert sur le monde qui l'entoure et les horizons plus lointains, un climat scolaire serein, une ambition éducative marquée, une restauration à grande échelle et d'excellente qualité, des travaux d'extension et de rénovation programmés par la Région Bretagne et le Conseil départemental afin d'offrir un cadre de travail adapté à la pédagogie du XXIème siècle (fin des travaux prévue pour 2025).

Les 4 parcours d'Education artistique et culturelle (sportive/linguistique/numérique), Avenir, de Santé et Citoyen sont conçus dans la continuité des apprentissages de la 6^{ème} à la classe de Terminale.

La préparation aux examens du Diplôme National du brevet (DNB) et du Baccalauréat est une priorité pour le collège et le lycée, une évaluation exigeante mais toujours bienveillante est pratiquée par l'équipe pédagogique. Notre conviction que chacun peut toujours progresser nous permet de porter une ambition pour tous les élèves qui nous sont confiés.

La Provisure,

Catherine PENVERN

L'ÉQUIPE PEDAGOGIQUE et ÉDUCATIVE

I. L'Equipe de Direction

La Provisure : ☞ Madame PENVERN

La Principale-adjointe : ☞ Madame DEPORT

Les Conseillères Principales d'Éducation (CPE) : ☞ Mmes MENOUD et MOULEC

Les Secrétaires de direction et de scolarité: ☞ Mme COCHET et M. PITRE

Les Adjoint-gestionnaires : ☞ Monsieur JOUBERT et Monsieur LE POTTIER

L'Agent Comptable : ☞ Monsieur GAZEAU

II Les Personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation

L'équipe pédagogique: 50 professeur(e)s

La Conseillère d'Orientation Psychologue (Psy-EN): ☞ Madame LOURDAIS participe à la mise en œuvre du Parcours Avenir et assure, en collaboration avec les professeurs principaux, un suivi individualisé des élèves en particulier en classe de 3^{ème}.

Le Professeur Documentaliste: ☞ Monsieur Lecoustre gère et anime le *Centre de Documentation et d'Information (CDI)* dans lequel on trouve un fonds documentaire actualisé riche de plus de 12 500 ouvrages (romans, théâtre, poésie, Bandes-Dessinées, mangas, livres documentaires utiles au travail des élèves) et de 45 abonnements à des revues. Comme dans une médiathèque, les élèves peuvent emprunter des livres. Le CDI est également équipé de 13 ordinateurs et d'outils numériques (montage audio, video, webradio).



Les Assistants d'Education:

Sous la responsabilité de Mesdames les CPE, les 8 Assistants d'éducation veillent à la sécurité des élèves. Ils surveillent les salles d'étude, la cour de récréation, le restaurant scolaire. Ils contrôlent les absences et les retards des élèves. Ils sont chargés d'écouter, de conseiller et d'aider les élèves ainsi que d'animer la Vie scolaire. Ils sont présents à l'arrêt de bus à 8h15 et à 17h.



III. Les Agents Techniques Territoriaux

Sous la responsabilité de l'Adjoint-gestionnaire, les Agents Techniques Territoriaux de la Région Bretagne assurent l'accueil, l'entretien quotidien des locaux et équipements du collège ainsi que la préparation et le service des repas le midi.

IV. Les Personnels de Santé et de Service Social

Le Médecin Scolaire: ☞ Centre Médico-scolaire de Saint Malo

L'Infirmière : elle intervient au collège pour le suivi médical des élèves et notamment le bilan infirmier en 6ème. Elle assure une permanence deux jours et demi par semaine et peut recevoir les élèves à leur demande ou à celle de leurs parents et de l'équipe éducative. Ses missions sont l'écoute et la relation d'aide ainsi que la coordination-animation des actions santé du CESC (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté).

L'Assistante Sociale: ☞ Madame AUFFRAY est présente au collège 2 jours par semaine, l'Assistante Sociale est disponible pour écouter les élèves, dialoguer avec eux et rechercher la meilleure solution possible à leurs problèmes personnels. Elle assure le contact avec les familles. Elle accompagne également les parents dans leurs démarches pour obtenir une aide financière du Fonds Social Collégien (pour le paiement de la demi-pension ou des voyages pédagogiques).

LE FONCTIONNEMENT DU COLLÈGE

I Les horaires, entrées et sorties des élèves.

Le collège est ouvert de 8h15 à 18h. L'entrée des élèves à 8h15 et leur sortie à 17h se font par deux portails: avenue des Prunus ou sur le chemin de la Cité scolaire longeant la piscine (portail blanc). En dehors de ses horaires, les entrées et sorties se font par l'accueil de l'établissement situé 12 avenue des acacias.

Les cours ont lieu de **8h35 à 17h**. La durée de la pause méridienne est de 1h15, soit de 11h40 à 12h55, soit de 12h40 à 13h55. **Les récréations** ont lieu de 10h30 à 10h45 le matin et de 15h50 à 16h05 l'après-midi.

Les familles choisissent à la rentrée et en fonction de l'emploi du temps de la classe le régime d'entrée et de sortie qui convient le mieux à leur organisation. L'élève peut être accueilli dans l'établissement de 8h15 à 17h (fin des cours) ou 18h (Devoirs faits).

II Le Professeur Principal

En lien avec les membres de l'équipe pédagogique, la CPE et les familles, il assure le suivi scolaire des élèves de la classe dont il est responsable. Il est également directement impliqué dans les actions qui jalonnent le Parcours Avenir de l'élève de la 6ème à la 3ème.

III Les délégués de classe

Les délégués sont élus par leurs camarades (2 titulaires et 2 suppléants par classe) : leur rôle principal consiste à représenter les élèves, notamment en conseil de classe. Le Conseil de Vie Collégienne est réuni chaque trimestre sous la présidence conjointe de la Direction et de Mesdames les CPE. Une formation est dispensée aux délégués pour leur permettre d'assurer leur rôle dans les meilleures conditions.

Les **éco-délégués** participent à l'impulsion et à la réalisation de toutes les actions menées dans la Cité scolaire en lien avec le développement durable.

IV Le conseil de classe

Composé des professeurs de la classe et des délégués des parents et des élèves, il se réunit sous la présidence de la Principale-Adjointe ou de la CPE pour faire le bilan de l'ambiance de classe et des résultats individuels des élèves. Les parents reçoivent par courrier électronique le bulletin trimestriel contenant les notes, les compétences du socle commun et les appréciations des professeurs ainsi que le bulletin de classe.

V Le Conseil d'Administration

Il se compose de représentants des personnels du collège, des parents d'élèves, d'élèves et d'élus de la municipalité et de la collectivité territoriale. Le Chef d'établissement en est le président. Il se réunit quatre fois par an pour organiser la vie du collège, fixer les modalités pédagogiques, éducatives et budgétaires de l'établissement.

VI Les associations de parents d'élèves

Elles permettent une coopération entre les familles, la direction et les professeurs notamment par la participation au Conseil d'Administration et aux conseils de classe.

VII Services en ligne: codes de connexion communiqués à la rentrée.

www.toutatice.fr : accessible avec un compte **EDUCONNECT**

Espace scolarité Pronote: informations sur la vie de l'établissement, relevé de notes, suivi des absences et retards, cahier de textes complété par les enseignants, emploi du temps de la classe mis à jour au fur et à mesure des absences de professeurs et des modifications liées à l'agenda, carnet de correspondance numérique, menu du service de restauration.

Scolarité Services 2nd degré : demandes de bourse, paiement cantine, orientation.



The graphic features a dark blue background with a white mouse cursor pointing towards the center. At the top, several white callout boxes with black text are arranged around a central illustration of a man and a woman looking at a laptop. The callouts include: 'Inscription au collège et au lycée', 'Demande de bourse', 'Orientation et affectation après la 3^e', 'Fiche de renseignements', and 'Livret scolaire'. Below the illustration, the text 'Scolarité Services' is written in a white, stylized font. Underneath that, a white text block reads: 'Profitez d'un accès unique aux services et démarches en ligne, tout au long de la scolarité de vos enfants !'. At the bottom left is a QR code, and at the bottom center is the text 'Découvrez-en plus sur education.gouv.fr/scolariteservices'. At the bottom right is a circular logo for 'EDUCONNECT' with the text 'Service de connexion à la scolarité' around it.

Site web de la Cité scolaire pour suivre les événements et avoir accès à des documents, photos et vidéos : <https://citescolaire-chateaubriand-combourg.ac-rennes.fr/>

DISPOSITIFS et PROJETS PEDAGOGIQUES



Séjour Grande-Bretagne 4ème

I Langues vivantes étudiées au collège Chateaubriand:

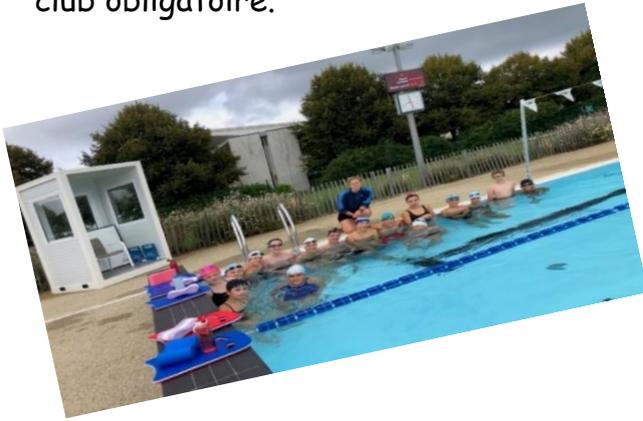
- LV1 Anglais : 4h en 6^{ème} puis 3h en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}
- LV2 Espagnol ou Allemand : 2h30 en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}

II Section européenne ESPAGNOL (4^e-Terminale)

- **Modalités pédagogiques:** 2h30 espagnol + 1h d'Histoire-géographie en espagnol (DNL, discipline non linguistique) + 1h approfondissement en espagnol+ 1h assistant de langue
- **Diplômes préparés au lycée:**
 - DELE B1: Diplôme validé par l'Institut Cervantes, certification reconnue internationalement qui atteste du niveau de langue espagnole (A2 ou B1)
 - DELE B2 : pour les élèves les plus motivés en Terminale
 - BACCALAUREAT MENTION EUROPEENNE : Epreuve spécifique et facultative du Baccalauréat. Mention reconnue au niveau européen.
- **Mobilité internationale:**
Les élèves de section européenne bénéficient d'un voyage linguistique en Espagne
- **Assistant de Langue:** avec la présence d'un assistant de langue, locuteur natif, les élèves d'Euro sont en contact constant avec la langue espagnole.

III Options et Sections sportives du collège

- **Option LCA (Langues et Cultures de l'Antiquité) : LATIN** 1h/semaine en 5^{ème} puis 2h/semaine en 4^{ème} et en 3^{ème}
- **Chorale** : 1 h par semaine (tous niveaux)
- **Section Sportive BASKET** en 6^{ème} et 5^{ème} : Test d'admission et licence club obligatoire.
- **Section Sportive FOOTBALL** en 6^{ème} et 5^{ème} : Test d'admission et licence club obligatoire.
- **Section Sportive NATATION** de la 6^{ème} à la Terminale : Test d'admission et licence club obligatoire.



- **Etablissement labellisé « JO Paris 2024 »**

Trois classes à projet « Jeux Olympiques en 5^è 4^è 3^è puis option EPS au lycée.



IV Accompagnement Personnalisé

Un dispositif d'accompagnement mis en place sur tous les niveaux avec des heures en groupe et/ou de la co-intervention de professeurs afin de permettre aux élèves de progresser dans toutes les disciplines (remédiation en cas de difficulté ou approfondissement et autonomie)

V « Silence on lit » un quart d'heure de lecture chaque début d'après-midi !



VI « Devoirs Faits »

une heure « Devoirs faits » par semaine sur l'emploi du temps de la classe avec un assistant d'éducation référent et/ou un professeur (méthodologie, apprendre à apprendre, réaliser une fiche de révision).

un créneau « Devoirs Faits » proposé le lundi, le mardi et le jeudi de 17h à 18h, encadré par les assistants d'éducation.

VII Suivi pédagogique et préparation aux examens

- Rencontre parents / professeur principal 15 jours après la rentrée en 6^{ème}
- Rencontre individuelle parents / professeurs avant-après les vacances de la Toussaint
- Rencontre individuelle parents / professeur principal tout au long de l'année en fonction des besoins de l'élève (sur rv)
- Devoirs communs français, mathématiques et anglais en 4ème
- Brevet blanc en 3^{ème}

VIII 4 Parcours éducatifs de la 6ème à la 3ème

- **Parcours Avenir** : découverte du monde de l'entreprise et des formations (forum des métiers en 4^{ème}-3^{ème}, stage d'observation en entreprise en 3^{ème}, mini-stages en lycée professionnel en 3^{ème} en fonction du projet d'orientation)
- **Parcours Santé et Parcours Citoyen** : le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) propose un programme d'activités et de prévention décliné sur les quatre années de collège.
- **Parcours d'Éducation artistique et culturelle**: partenariat avec différentes structures permettant des actions culturelles de grande qualité.



Atelier calligraphie niveau 5^{ème}, janvier 2021

Objectifs Pédagogiques

Les programmes disciplinaires sont définis par rapport au Socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Le socle est le « programme des programmes », il comprend 5 domaines:

1. Les langages pour penser et communiquer
 - 1-1 Langue française
 - 1-2 Langues étrangères
 - 1-3 Langages mathématiques scientifiques et informatiques
 - 1-4 Langages des arts et du corps
2. Les méthodes et outils pour apprendre
3. La formation de la personne et du citoyen
4. Les systèmes naturels et les systèmes techniques
5. La représentation du monde et de l'activité humaine.

Diplôme National du Brevet (DNB)

L'obtention du diplôme national du brevet (DNB) est liée à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et aux résultats obtenus aux épreuves de l'examen terminal.

La maîtrise du socle commun est notée sur 400 points : pour chacune des huit composantes du socle commun prises en compte, le candidat obtient :

10 points pour le niveau « maîtrise insuffisante »,

25 points pour le niveau « maîtrise fragile »,

40 points pour le niveau « maîtrise satisfaisante »,

50 points pour le niveau « très bonne maîtrise ».

Quatre épreuves écrites, communes à l'ensemble des candidats, portant sur les programmes de :

Français, 100 points

Mathématiques, 100 points

Histoire et géographie et enseignement moral et civique, 50 points

Sciences (Physique-chimie, Sciences de la vie et de la Terre, Technologie), 50 points

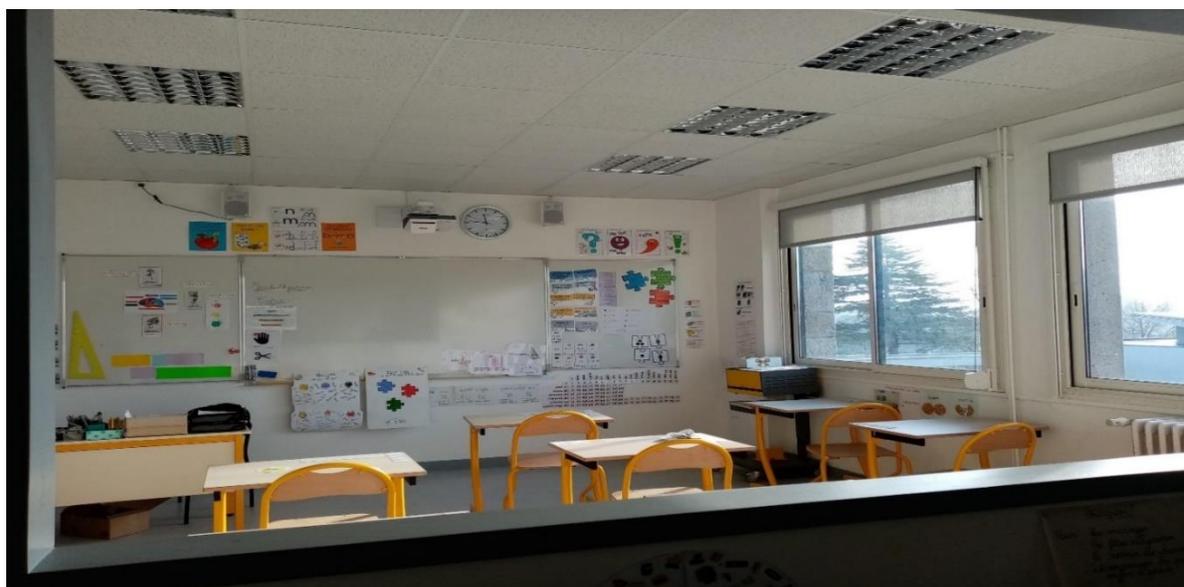
Une épreuve orale qui porte sur les projets menés dans le cadre de l'un des 4 Parcours éducatifs (Avenir, Citoyen, Santé, Education artistique et culturelle), 100 points



Remise des diplômes du DNB

Dispositif ULIS

L'ULIS (unité localisée d'inclusion scolaire) est un dispositif qui accueille en moyenne une dizaine d'**adolescents en situation de handicap**. Les élèves sont scolarisés dans leur classe de référence et regroupés au sein de l'Ulis pour compléter des apprentissages spécifiques. Le dispositif du collège Chateaubriand ouvert depuis la rentrée 2021 est coordonné par une enseignante spécialisée et bénéficie d'une AESH collective qui accompagne 8 élèves de 6ème et 5^{ème} en 2021-2022.



Le Foyer Socio Educatif

La cotisation annuelle est de 10€ pour un enfant, le tarif est ensuite dégressif en fonction de la fratrie. L'adhésion au FSE permet de financer les différentes animations éducatives proposées aux élèves adhérents tout au long de l'année scolaire notamment lors de la pause méridienne (robotique, atelier bricolage, journal, Rubiks cube, ...). Elle permet également d'acheter des jeux, des BD pour le foyer et d'aider au financement des voyages.

L'Association Sportive

« Le Plaisir Avant Tout ». En plus de l'horaire habituel d'Education Physique et Sportive (EPS), les élèves ont la possibilité de pratiquer des activités variées dans le cadre de l'Association Sportive du collège et de l'UNSS (cotisation annuelle : 20 €).

L'objectif est de permettre à chaque élève de s'épanouir, d'améliorer ses capacités ou performances dans une ou plusieurs activités sportives et de favoriser l'intégration de tous au sein de la Cité scolaire Chateaubriand.

Le mercredi après-midi de 13h15 à 16h



Le service de Restauration

La demi-pension est un service rendu aux familles de la Cité Scolaire, les repas sont confectionnés sur place. Le régime de demi-pension comprend quatre déjeuners par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi : forfait DP4). Une carte de self est remise à l'élève en début d'année scolaire et pour la totalité de la scolarité.

Les élèves de 6ème et 5ème dépendant du transport scolaire ainsi que les élèves inscrits à l'Association Sportive (6è, 5è, 4è et 3è) déjeunent le mercredi midi au restaurant scolaire (forfait DP5).



Noël 2021 en musique

Le budget de la Demi-pension est autonome, l'ensemble des dépenses de fonctionnement doit être couvert par les recettes (sommes versées par les familles et les personnels). L'inscription à la demi-pension est un **engagement trimestriel**, puisque fondée sur un forfait qui permet de réduire les coûts. Les changements de régime en cours d'année sont tolérés à la fin de chaque trimestre, sur demande écrite de la famille. Un élève externe ne peut être admis à manger au self que de manière exceptionnelle ; dans ce cas, il doit acheter un ticket au tarif de 4€.

Les tarifs: le coût de la demi-pension pour l'année civile 2022 est de 455€ (forfait 4 jours par semaine) ou 570€ (forfait 5 jours par semaine) soit 3,30 € le repas. Il est payable en 3 versements correspondant au nombre de repas, dès réception de la facture trimestrielle. Le paiement s'effectue soit par chèque, en espèces ou par virement. Le prélèvement automatique mensuel est également une possibilité, le formulaire est à compléter dans le dossier d'inscription.

Les tarifs sont très légèrement modifiés par La Région Bretagne au 1^{er} janvier de chaque année.

Soutien financier

Les bourses nationales de collège sont attribuées en fonction des revenus, les modalités seront communiquées aux familles à la rentrée scolaire.

Le Fonds Social Collégien : il s'agit d'une aide ponctuelle qui peut être accordée par le collège aux familles pour les frais de demi-pension ou le financement des voyages pédagogiques. Le dossier est à retirer au pôle gestion.

Les transports scolaires

Démarches d'inscription : en ligne sur www.breizhgo.bzh ou sur formulaire papier à retirer au secrétariat de scolarité. Date limite d'inscription fixée au **15 juillet**. Attention, sauf motif impérieux (déménagement, affectation tardive), une pénalité financière est appliquée par la Région Bretagne, responsable de l'organisation des transports scolaires. Pour illustration ci-dessous, informations communiquées pour la rentrée 2021 (susceptibles de modifications pour la rentrée 2022).



**Transport scolaire
BREIZHGO**

Inscrivez-vous en ligne sur breizhgo.bzh
à compter de la fin mai 2021

Simple & rapide



- Au-delà du 16 juillet 2021, une majoration de 30 € pour inscription tardive sera appliquée.
- Photo d'identité obligatoire.

RENSEIGNEMENTS
www.breizhgo.bzh/transports-scolaires
02 99 300 300 Prix d'un appel local
Du lundi au samedi de 8 h à 20 h
Mail : antennederennes.transports@bretagne.bzh

RÉGION BRETAGNE
Espace territorial de Rennes St Malo Redon
Antenne des transports de Rennes
283 avenue du général Patton | CS 21101
35711 Rennes Cedex 7



Collège FR de Chateaubriand

12 Avenue des Acacias

35270 Combourg

Tél : 02.99.73.05.54

ce.0350707d@ac-rennes.fr

<https://citescolaire-chateaubriand-combourg.ac-rennes.fr/>